

COMMUNE MISEREY SALINES
CANTINE/GARDERIE

RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

DOSSIER D'INSCRIPTION

Chers parents,

Comme chaque année, vous avez la possibilité d'inscrire votre (vos) enfant(s) à la cantine, et à la garderie du matin et du soir.

Comme l'année précédente, la réservation des repas et de la garderie se feront « en ligne » sur le site internet de gestion de la cantine et de la garderie de notre commune (gestion-cantine.com).

A réception de votre dossier papier en mairie (**impérativement avant le 03 juillet 2020**), un identifiant et un mot de passe, ainsi que le lien permettant d'accéder à votre espace personnel sécurisé sur ce site internet vous seront communiqués par mail (pour les nouveaux inscrits).

Vous devrez alors, IMPERATIVEMENT, vous connecter sur le site pour confirmer votre inscription et réserver les jours de cantine et garderie matin/soir, pour chaque enfant, pour l'année scolaire.

**TOUTE INSCRIPTION PAPIER QUI NE SERA PAS CONFIRMEE EN LIGNE
AVANT LE MERCREDI 19 AOUT 2020
NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.**

Pour les familles déjà inscrites sur le site internet les identifiants et mots de passe ne changent pas, il suffira de vérifier et/ou changer vos informations et de compléter vos réservations.

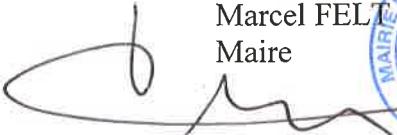
Enfin, pour tout changement en cours d'année, vous veillerez à respecter les délais indiqués aux pages suivantes pour les réservations sans quoi votre (vos) enfant(s) ne sera (seront) pas inscrit(s) aux services « cantine et/ou garderie ». De plus, toute annulation hors délai sera facturée.

La réservation se faisant « en ligne », aucun changement n'est possible hors délai.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 0381587676, aux heures de permanence (lundi 14h18h – mercredi, vendredi, samedi 9h/12h)

Bien cordialement

Marcel FELT
Maire



I - RESTAURATION SCOLAIRE

Pour accéder à ce service, les enfants doivent être âgés de plus de 3 ans

RESERVATIONS / ANNULATIONS

Toute réservation ou annulation pour les repas des **mardi – jeudi – vendredi** devra être effectuée sur le site internet au plus tard la veille du jour concerné **avant 8h00**.

Toute réservation ou annulation pour les repas du **lundi** devra être effectuée sur le site internet au plus tard le **vendredi précédent avant 8h00**.

FACTURATION

Les repas sont payables en fin de mois sur la base de la fréquentation.

Envoi au domicile de la facture

Paiement par prélèvement : Coordonnées bancaires à enregistrer en ligne lors de votre première connexion + formulaire mandat SEPA joint à remplir et retourner avec le dossier.

Paiement par carte bancaire « PAYFIP » : Se référer à la notice ci-jointe de la Direction générale des Finances Publiques.

PRIX INDICATIF DU REPAS : 6.01 €
(Garderie du midi 1.22 € comprise)

Ce tarif indicatif a été voté par délibération du conseil municipal pour l'année scolaire 2019-2020. **Les nouveaux tarifs 2020-2021 seront votés par le conseil municipal en septembre 2020.**

II – GARDERIE MATIN ET SOIR

Pour accéder à ce service, les enfants doivent être âgés de plus de 3 ans

RESERVATIONS / ANNULATIONS

Toute réservation ou annulation de garderie (matin et soir) des **mardi – jeudi – vendredi** devra être effectuée sur le site internet au plus tard la **veille du jour concerné avant 17h00**.

Toute réservation ou annulation de garderie (matin et soir) du **lundi** devra être effectuée sur le site internet au plus tard le **vendredi précédent avant 17h00**.

FACTURATION

Les garderies sont payables en fin de mois sur la base de la fréquentation.

Envoi au domicile de la facture

Paiement par prélèvement : Coordonnées bancaires à enregistrer en ligne lors de votre première connexion + formulaire mandat SEPA joint à remplir et retourner avec le dossier.

Paiement par carte bancaire « PAYFIP » : Se référer à la notice ci-jointe de la Direction générale des Finances Publiques.

PRIX INDICATIFS DES SERVICES DE LA GARDERIE :

***7 h 15 → 8 h 20 1.23 €**

Ce tarif indicatif a été voté par délibération du conseil municipal pour l'année scolaire 2019-2020. **Les nouveaux tarifs 2020-2021 seront votés par le conseil municipal en septembre 2020.**

***16 h 15 → 18 h 15 2.64 € (avec goûter)**

Ce tarif indicatif a été voté par délibération du conseil municipal pour l'année scolaire 2019-2020. **Les nouveaux tarifs 2020-2021 seront votés par le conseil municipal en septembre 2020.**

ATTESTATION-AUTORISATION

Je soussigné(e)

Père

Mère

Ou tuteur (trice)

Représentant légal de(s) enfant(s) :

Nom Prénom Classe (2020/2021).....

Nom Prénom Classe (2020/2021).....

Nom Prénom Classe (2020/2021).....

- Déclare posséder une assurance Responsabilité Civile ou une assurance scolaire (justificatif à fournir à la rentrée).
- Affirme que mon (mes) enfant(s) est (sont) à jour dans les vaccinations obligatoires. Autorise les responsables du restaurant scolaire et de la garderie à présenter mon (mes) enfant(s) à un médecin en cas de soins commandés par l'urgence et en cas de nécessité à faire transporter mon (mes) enfant(s), si nécessaire sous anesthésie à l'hôpital public le plus proche par le SAMU.
- Après avoir lu le règlement intérieur du restaurant scolaire, accepte son contenu, et déclare en conserver un exemplaire.

L'(les) autorise à rentrer seul(s) après la garderie : OUI NON

Déclare qu'il(s) sera (seront) pris en charge à la sortie de la garderie par :

M.....

En cas d'empêchement de cette personne, M.....

Sera habilité(e) pour prendre mon (mes) enfant(s).

Observations particulières (contre-indications éventuelles)

Dans tous les cas et en toutes circonstances, je décharge la commune de MISEREY-SALINES, gestionnaire, ainsi que le personnel de surveillance, de toute responsabilité avant l'ouverture à 7h15 et après la fermeture à 18 h 15 ainsi qu'en dehors des périodes prévues à l'inscription.

Tout changement dans la désignation devra faire l'objet de la rédaction d'un nouvel imprimé.

A

Le.....

Signature

NOM, prénom
Père, Mère, Tuteur

COUPON D'INSCRIPTION A LA CANTINE / GARDERIE SCOLAIRE (2020/2021)
A REMPLIR TRES LISIBLEMENT

Parents :

Pour les parents séparés, merci de bien vouloir cocher la case ci-dessous (afin de permettre la création de deux comptes distincts)

Parents séparés : oui non

- Monsieur : Nom Prénom

Adresse

Téléphone domicile Téléphone portable :

Adresse mail

N° allocataire CAF

Employeurs (nom adresse tel.)

- Madame : Nom Prénom

Adresse

Téléphone domicile Téléphone portable :

Adresse mail

N° allocataire CAF

Employeurs (nom adresse tel.)

***Déclarent inscrire mon (mes) enfant(s) à la cantine scolaire**

NOM..... Prénom..... né(e)

Classe à la rentrée

NOM..... Prénom..... né(e)

Classe à la rentrée

Prénom..... né(e)

Classe à la rentrée

PRENOM DE L'ENFANT	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

***Déclarent inscrire mon (mes) enfant(s) à la garderie scolaire :**

NOM..... Prénom..... né(e)

Classe à la rentrée

Prénom..... né(e)

Classe à la rentrée

Prénom..... né(e)

Classe à la rentrée

GARDERIE DU MATIN

PRENOM DE L'ENFANT	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

GARDERIE DU SOIR

PRENOM DE L'ENFANT	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Ces tableaux sont à renseigner à titre indicatif et A CONFIRMER par la réservation en ligne sur le site internet.

Signature des deux parents :

REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE

ARTICLE 1 :

INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS

Chaque parent peut laisser son (ses) enfant(s) au restaurant scolaire et à la garderie à condition qu'il(s) y soit (ent) inscrit(s).

Chaque enfant doit être assuré pour les dommages qu'il pourrait causer ou dont il pourrait être victime.

MODALITES DE RESERVATIONS ET ANNULATION PAGE 2 DU PRESENT DOSSIER D'INSCRIPTION

Les repas et les garderies NON ANNULES DANS LES DELAIS seront obligatoirement facturés. Toutefois, pour une annulation hors délai liée à une raison médicale, les parents devront obligatoirement produire un certificat médical et prévenir le service cantine/garderie le jour de l'annulation, pour que la prestation ne soit pas facturée.

ARTICLE 2 :

Le personnel communal n'est pas habilité à administrer des médicaments à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 3 :

Les repas et la garderie sont payables en fin de mois sur la base de la fréquentation choisie par les parents lors de l'inscription.

ARTICLE 4 :

DISCIPLINE ET SANCTIONS

Les enfants sont placés sous la surveillance du personnel communal. En cas de manquement grave à la discipline, une échelle de sanctions, applicable par le maire après consultation de la commission municipale chargée des affaires scolaires, est la suivante :

- premier avertissement : au préalable le maire reçoit l'enfant et ses parents
- second avertissement : en cas de récidive
- exclusion temporaire d'une durée de un jour à une semaine : décision prononcée par le maire après consultation de la commission municipale chargée des affaires scolaires.
- exclusion définitive : décision prononcée par le maire après consultation de la commission municipale chargée des affaires scolaires.

Les décisions prises sont sans appel.

ARTICLE 5 :

Chaque enfant, dont les parents ont pris la décision de l'inscrire à la garderie du soir, doit attendre dans la cour de récréation le début de ce service. En aucun cas, il doit prendre la décision de rentrer chez lui, seul.

ARTICLE 6 :

Tout départ en cours d'année scolaire devra obligatoirement être signalé par écrit à la mairie, ainsi que tout changement d'adresse.

ARTICLE 7 :

L'inscription à la garderie ou au restaurant scolaire entraîne l'acceptation du présent règlement.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

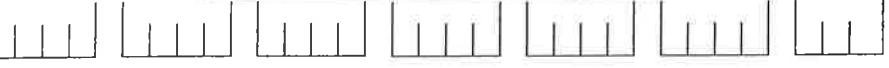
Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Commune de MISEREY/SALINES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Commune de MISEREY/SALINES . Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : Commune de MISEREY/SALINES
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u> 
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</u> 

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Commune de MISEREY/SALINES En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Commune de MISEREY/SALINES

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Réglez vos factures locales sur Internet



Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide pour régler vos avis de sommes à payer
Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7



COMMENT PROCÉDER ?

La gamme des moyens de paiement proposée par votre collectivité s'élargit.

Dorénavant, payez vos factures locales sans vous déplacer et sans envoyer de chèque au moyen d'une transaction sécurisée par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet.

Munissez-vous de votre Avis de Sommes à Payer, de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr

Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture (site de la collectivité ou tipi.budget.gouv.fr) et laissez-vous guider

Vous serez automatiquement orienté(e) vers le serveur de paiement sécurisé PayFiP, de la direction générale des Finances publiques

Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction

Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie. Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.





Je règle une facture locale en ligne



+ simple et + sûr : le paiement en ligne !

Vous avez reçu une facture ou un avis de somme à payer pour l'usage d'un service public local (eau, cantine scolaire...) ? La paiement sur « www.tipi.budget.gouv.fr » est proposé ?

Payez en ligne ! Plus besoin de vous déplacer ou d'envoyer un chèque !

Vous avez besoin de :

- > la facture à régler
- > votre **adresse électronique**
- > votre **carte bancaire OU, pour payer par prélèvement unique, les identifiants de votre espace Particulier impots.gouv.fr et, lors de la première utilisation, un RIB.**

> Consultez la fiche :
Je n'ai pas encore d'adresse électronique

Accédez au service de paiement en ligne



- 1** Cliquez sur le bouton « **Se connecter** » au centre de l'écran puis double-cliquez sur l'icône « **Payer mes factures locales** ».



Remplissez le formulaire

- 3** Saisissez les informations figurant sur la facture :

- > l'**identifiant collectivité** puis cliquez sur « **Confirmer** »
- > la **référence de la dette ou de la facture** puis « **Confirmer** ».

REFERENCE DETTE

Veuillez renseigner la référence de la dette :

Identifiant collectivité :	009316
Référence :	2018-0000091-000001
<input type="button" value="Confirmer"/> <input type="button" value="Annuler"/>	

RÉFÉRENCES

Pour effectuer votre règlement au profit de la collectivité SAINT-PRDX, merci de préciser les informations suivantes

Référence de la dette :	2018-0000091-000001
Montant :	223,18 €
Adresse électronique :	saint-prdx@laposte.net
Confirmez l'adresse saisie :	saint-prdx@laposte.net
<input type="button" value="Confirmer"/> <input type="button" value="Annuler"/>	



Soit vous payez par prélèvement unique

- 5 Cliquez sur le bouton « Payer par prélèvement ».

- 6 Connectez-vous en saisissant les identifiants de votre **espace particulier impots.gouv.fr** :
> votre **numéro fiscal** (figurant sur vos avis d'impôts et déclarations de revenus)
> votre **mot de passe**
puis cliquez sur « **Connexion** ».

> Consultez la fiche : [Je crée mon espace particulier si vous vous connectez pour la première fois.](#)

- 7 À la première utilisation de ce service :

1. Cliquez sur « **Poursuivre** ».
2. Saisissez vos **coordonnées bancaires** figurant sur votre RIB et l'**adresse** du titulaire du compte. Vous pouvez **cocher** la case pour enregistrer votre compte avant de « **Valider** ». Cela facilitera vos prochains paiements.
3. Vérifiez les informations affichées et **cochez la case** pour autoriser le prélèvement unique puis « **Valider** ».

Pour les fois suivantes :

Vous aurez **simplement** à sélectionner le compte bancaire enregistré.

Soit vous payez par carte bancaire

- 5 Cliquez sur le bouton « **Payer par carte bancaire** ».

- 6 Saisissez les **références** de votre carte bancaire puis cliquez sur « **Valider** ».

Si une nouvelle fenêtre s'ouvre (dispositif de sécurité de votre banque), saisissez votre code d'authentification (transmis par SMS) puis valider.

DÉCONNECTEZ-VOUS de l'ordinateur : double-cliquez sur l'icône « **Déconnexion** ».

